SAINT-LADRE
AU DESSUS DE LA VILLE
RUE DE L'EGLISE
A L'EGLISE
DREUIL
AU MOULIN
AU CHEMIN D'OISEMONT
AU DESSUS DE L'EGLISE
LES MARAIS
Stade et plateau
Tennis couvert
Tennis plein air
Salle des fêtes
P.I.
P.R.
P.E.
Cité Administrative

LEGENDE

A 4 - Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau .

AC 1 Classés - Servitudes de protection des monuments historiques

AC 1 Inscrit - Servitudes de protection des monuments historiques

AC 2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels

AS 1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

EL 7 - Servitudes d'alignement

i 4Ht - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (EDF Haute tension)

INT1 - Servitudes au voisinage des cimetières

Terrain de FOOTBALL **JS 1** - Servitudes de protection des installations sportives

PT 2 - Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l' Etat

PT 3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

CONTRAINTES

Cimet - Contraintes de protection des cimetières militaires et monuments commémoratifs (Article R 11-21 du code de l'urbanisme Circulaire n° 80-263 du 11 juillet 1980)

- Point Géodésique